

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mil six le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, Mme Louissette LE ROUX, Mr Tanguy MORVAN

Absents : M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à Mr André RIOU, Mr Pierre MENEZ à Mr Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Juin 2006

Date de Publication : 5 Juillet 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Dossier Commune-Société des courses
--

Le Maire porte à la connaissance du Conseil la décision de la cour administrative d'appel de Nantes qui, dans ses conclusions a annulé le jugement du 18 janvier 2005 du tribunal administratif et la délibération du Conseil municipal en date du 17 Juillet 2001, et condamné la commune à verser 2000 euros à la société des courses. Le Maire précise également qu'une nouvelle convention sera signée prochainement.

Le Conseil Municipal, ayant pris acte de ces décisions décide qu'il ne sera pas fait appel.